



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2020-037

PUBLIÉ LE 27 MARS 2020

Sommaire

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques

63-2020-03-25-004 - Arrêté de fermeture excep public SPF Issoire_ 26 03 au 24 04 2020 (1 page)	Page 3
63-2020-03-25-005 - Arrêté de fermeture excep public SPF Riom_26 03 au 24 04 2020 (1 page)	Page 5
63-2020-03-25-006 - Arrêté de fermeture excep public SPF Thiers_26 03 au 24 04 2020 (1 page)	Page 7
63-2020-03-25-003 - Arrêté de fermeture excep public SPFE Clermont-Fd_26 03 au 24 04 2020 (1 page)	Page 9

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-03-25-004

Arrêté de fermeture excep public SPF Issoire_ 26 03 au 24
04 2020



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PUY DE DÔME

2 rue Gilbert Morel
630033 clermont Ferrand cedex

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public du service de la publicité foncière d'Issoire n°2020 - 06 / PPR

Le directeur départemental des finances publiques du Puy de Dôme

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02011 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Puy de Dôme,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le service de la publicité foncière d'Issoire. sera fermé à l'accueil physique au public du 26 mars 2020 au 24 avril inclus, mais restera joignable par téléphone et courriel aux horaires habituels d'ouverture de ce service.

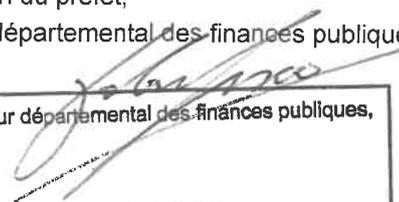
Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1^{er}.

Fait à Clermont-Ferrand, le 25 mars 2020

Par délégation du préfet,

Le directeur départemental des finances publiques du Puy de Dôme

Le Directeur départemental des finances publiques,

Patrick SISCO
Administrateur général des finances publiques

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-03-25-005

Arrêté de fermeture excep public SPF Riom_26 03 au 24
04 2020



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PUY DE DÔME

2 rue Gilbert Morel
630033 clermont Ferrand cedex

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public du service de la publicité foncière de Riom n° 2020-07 / PPR

Le directeur départemental des finances publiques du Puy de Dôme

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02011 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Puy de Dôme,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le service de la publicité foncière de Riom. sera fermé à l'accueil physique au public du 26 mars 2020 au 24 avril inclus, mais restera joignable par téléphone et courriel aux horaires habituels d'ouverture de ce service.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1^{er}.

Fait à Clermont-Ferrand, le 25 mars 2020

Par délégation du préfet,

Le directeur départemental des finances publiques du Puy de Dôme

Le Directeur départemental des finances publiques,

Patrick SISCO
Administrateur général des finances publiques

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-03-25-006

Arrêté de fermeture excep public SPF Thiers_26 03 au 24
04 2020



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PUY DE DÔME

2 rue Gilbert Morel
630033 clermont Ferrand cedex

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public du service de la publicité foncière de Thiers n° 2020-08 / PPR

Le directeur départemental des finances publiques du Puy de Dôme

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02011 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Puy de Dôme,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le service de la publicité foncière de Thiers. sera fermé à l'accueil physique au public du 26 mars 2020 au 24 avril inclus, mais restera joignable par téléphone et courriel aux horaires habituels d'ouverture de ce service.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1^{er}.

Fait à Clermont-Ferrand, le 25 mars 2020

Par délégation du préfet,

Le directeur départemental des finances publiques du Puy de Dôme

Le Directeur départemental des finances publiques,

Patrick SISCO

Administrateur général des finances publiques

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-03-25-003

Arrêté de fermeture excep public SPFE Clermont-Fd_26
03 au 24 04 2020



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PUY DE DÔME
2 rue Gilbert Morel
630033 clermont Ferrand cedex

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Clermont -Ferrand

n° 2020 - 05 / PPR

Le directeur départemental des finances publiques du Puy de Dôme

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02011 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Puy de Dôme,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Clermont-Ferrand sera fermé à l'accueil physique au public du 26 mars 2020 au 24 avril inclus, mais restera joignable par téléphone et courriel aux horaires habituels d'ouverture de ce service.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1^{er}.

Fait à Clermont-Ferrand, le 25 mars 2020

Par délégation du préfet,

Le directeur départemental des finances publiques du Puy de Dôme

Le Directeur départemental des finances publiques,

Patrick SISCO
Administrateur général des finances publiques